



## LA LÉGISLATIVE (1<sup>er</sup> octobre 1791-20 juin 1792)

« La nouvelle assemblée est mille fois plus mauvaise que l'ancienne », confiait-il un proche de Marie-Antoinette, évidemment partiale.

Réunie le 1<sup>er</sup> octobre 1791 en vertu de la Constitution votée en septembre, l'Assemblée législative est composée d'hommes sans expérience politique. À droite s'installent les monarchistes constitutionnels, ou feuillants ; au centre, une masse d'« indépendants » aux opinions flottantes ; à gauche, les « brissotins » (plus tard on les appellera « girondins »), parmi lesquels Brissot et Vergniaud ; à l'extrême gauche, enfin, quelques révolutionnaires plus avancés.

La Législative entreprend ses travaux dans une atmosphère inquiète : le pays est troublé par des difficultés économiques, financières, sociales, religieuses.



Les rassemblements tapageurs des émigrés sur le Rhin exaspèrent les patriotes. Le roi choisit au début ses ministres parmi les feuillants, mais très vite des heurts naissent entre l'exécutif et le législatif.

À l'automne, l'Assemblée vote plusieurs décrets. Pour deux d'entre eux (ordre aux émigrés de rentrer et aux prêtres réfractaires de prêter le serment) le roi oppose son veto, ce qui irrite les jacobins. À cette heure, les problèmes de politique extérieure deviennent brûlants.

Les girondins veulent déclarer la guerre à l'Autriche, jugeant qu'un conflit ferait avancer la Révolution en exaltant les passions. De son côté, la cour espère que des succès permettraient au roi de rétablir son autorité et qu'en cas de revers, la menace étrangère aiderait la monarchie.

Le renvoi par le roi de Narbonne, ministre de la Guerre et partisan du conflit, déplait aux girondins qui, d'autre part, mettent en accusation le ministre des Relations extérieures, Lessart, trop conciliant avec Vienne. Cédant aux pressions de l'Assemblée, le roi remplace ses ministres par des amis de la Gironde et déclare la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792.

Très vite les troupes françaises subissent des revers et les patriotes crient à la trahison. Les girondins font alors voter trois nouveaux décrets concernant la déportation des prêtres réfractaires, la dissolution de la garde du roi et la constitution d'un camp de 20 000 fédérés près de Paris.

Louis XVI ne sanctionne que le second décret. De plus, devant la protestation de Roland, il renvoie les ministres girondins. Pour intimider le souverain, une grande manifestation est organisée.

Le 20 juin 1792, le peuple des faubourgs envahit les Tuileries. Pendant trois heures, Louis XVI doit affronter les émeutiers, mais il demeure ferme sur ses positions.

<http://www.alex-bernardini.fr/histoire/la-legislative.php>